

LA LANTERNE

CATHEDRALE
D'EVRY

POUR UNE
CAMPAGNE
NATIONALE

MEUSUEL d'ACTION LAÏQUE et PHILANTHROPIQUE

RAPPORT MARCHAND :

UNE IGNOMINIE DE PLUS CONTRE

LA LOI DE 1905

Un rapport parlementaire d'information sur l'intégration des immigrés, plus connu sous le nom de "Rapport Marchand", a été rendu public en mai 1990. A côté de Ph. Marchand on y trouve du joli monde, par exemple R. Pandraud, J. Ch. Cambadélis M. Pezet, A. Rossinot, Y. Roudy, B. Stasi et J. Toubon.

Il est parfaitement possible de discuter la valeur des considérants énoncés: pour la plupart des musulmans résidant depuis longtemps en France, il est vrai qu'ils vivent:

"un Islam tranquille limité à la sphère privée et vécu comme un moyen de maintenir une identité menacée par le déracinement, en réaffirmant son appartenance à la communauté des croyants..."

Par ailleurs l'intégrisme musulman y est défini comme:

"...une réaction contre le processus de marginalisation sociale dans lesquels sont entraînés trop d'immigrés et une protestation contre l'écart encore important qui sépare les principes républicains d'égalité et de fraternité des difficultés concrètes d'intégration rencontrées par les immigrés."

Au nom de ces problèmes qui sont réels, que proposent de faire cette belle brochette de parlementaires: favoriser l'emploi et la qualification de ce sous-proletariat? Fermer les camps de rétention? Développer la formation?... non point!

"il convient donc de favoriser l'organisation de l'Islam en France..."

Suivent donc trois propositions:

La proposition N° 37: porte sur la mise en place d'un interlocuteur institutionnel. La commission reprend à son compte la proposition qui émane de P. Joxe, ministre de l'Intérieur. Les gouvernements qui, dans notre histoire ont remis en cause la laïcité de l'Etat, ont toujours ressorti du fond du placard les dispositions suivantes:

-le ministère de l'Intérieur devient aussi celui des cultes
-les représentants des religions étant considérés comme ceux qui parlent au nom de tous les citoyens-corréligionnaires, obligation leur est faite de se constituer en représentation institutionnelle. Le régime napoléonien, par exemple, a imposé aux juifs la mise en place du Consistoire.

Joxe a beau essayer de jongler entre la laïcité institutionnelle et cette position bonapartiste, on se demande ce qui justifie une représentation institutionnelle de l'Islam... sinon ce qui va suivre:

Proposition N° 38:

"Faire connaître les procédures permettant aux collectivités locales de soutenir financièrement la construction de lieux de culte islamique".

Nous y voilà donc. Le rapport insiste sur le fait qu'il existe aujourd'hui des moyens de tourner la loi de 1905. Il faut pousser l'analyse sur ce point, car ceux qui depuis plusieurs décennies auraient dû se préoccuper de ces violations de fait, nous ont bel et bien bernés. Nous nageons en pleine inégalité du point de vue du droit français issu de la Révolution, qui est une tradition de droit écrit. Une loi s'applique tant qu'elle n'est pas abrogée. Or les dispositions auxquelles fait référence le rapport Marchand relèvent de "l'usage" et non du droit. Voici le texte:

"Ces procédures, qui semblent être ignorées même par les Communes dont la bonne volonté est manifeste, sont les suivantes:

-depuis les années 1930, un usage (sic!) autorise les communes à mettre un terrain à disposition des associations qui désirent bâtir un édifice religieux. Le recours à la formule du bail emphytéotique permet de fixer le loyer à un niveau symbolique (cette procédure dite des "chantiers du cardinal" a été mise en place à la demande du cardinal Verdier alors archevêque de Paris);

-l'article 11 de la loi de finances du 27 juillet 1981 donne aux départements et aux communes la possibilité de garantir des emprunts contractés pour financer la construction, dans des agglomérations en voie de développement, d'édifices répondant à des besoins

La Lanterne a fait état dans ses premiers numéros, de janvier à juin 1990, des initiatives départementales prises pour empêcher le financement public de la cathédrale d'Evry. Nous jugeons utiles de rappeler que ce financement doit intervenir à trois niveaux:

-subvention de 5 millions du ministre de la Culture sous couvert d'une aide au musée d'art sacré annexé à l'édifice religieux;
-vente au diocèse par le truchement de l'EPEVRY, organisme commercialisant les biens pour le compte de l'Etat; d'un terrain au tiers de sa valeur réelle, soit 150 frs le m² au lieu de 480;
-au titre de la loi sur le Mécénat les sommes allouées par les entreprises privées sont exonérées de l'impôt public.
La subvention est donc bien supérieure à l'aide primitive du Ministère de la Culture.

Il nous faut aujourd'hui passer à la vitesse supérieure, d'autant que ce projet dépasse de très loin l'horizon de monsieur Jacques Guyard, député-maire d'Evry, ou celui des libres penseurs de l'Essonne. Monseigneur Poupard, lors de la présentation du projet en septembre 1988, en avait très clairement défini les contours: au moment de la construction d'une Europe "chrétienne", il s'agit de marquer symboliquement par cet édifice la volonté de réconcilier dans un espace nouveau la société laïque et chrétienne. Poupard en profite pour ajouter, en des termes soigneusement choisis, que l'Eglise Catholique n'a jamais accepté que le fait religieux soit renvoyé au domaine de la vie privée, propos qui confirme une condamnation sans appel de la République laïque.

Lors du congrès national de la Libre Pensée, qui s'est tenu à Parthenay du 28 au 31 Août, la délégation de l'Essonne a fait état de la nécessité impérieuse de mener le combat contre le finance-

NUMERO 7

SEPTEMBRE 1990

Directeur de la publication:
Robert DUGUET.
Abonnement: 40frs, 1 an;
A l'ordre de
Fédération de l'Essonne de
la Libre Pensée
chez Rachel LAMBERT
27 gde rue
91-EPINAY SUR ORGE.

**EXTRAITS DE
L'ADRESSE
INAUGURALE DE
LA FEDERATION
DE LA LIBRE
PENSEE TCHEQUE
AU CONGRES DE
PARTHENAY.**

Chers amis libres penseurs,

En plus de cent ans d'histoire du mouvement des libres penseurs dans notre pays, c'est déjà pour la cinquième fois que ce mouvement s'organise. A quatre reprises les forces du cléricanisme, du fascisme et du communisme ont détruit notre organisation; la dernière fois c'était en 1952.

Les conditions sociales dans notre pays et dans toute l'Europe de l'Est ayant changé foncièrement, nous recommandons il n'existe pas de meilleur exemple que cette manifestation de vitalité de la libre pensée tchékoslovaque. Le 1er décembre 1989, nous avons rétabli le mouvement sous le nom d'Union des Libres Penseurs de Tchecoslovaquie. Sans donations subventionnées ni exonérations d'impôts, nous avons commencé à construire notre union et à déployer une activité sociale... Malgré les obstacles érigés par les cléricaux, nous avons obtenu la reconnaissance officielle de l'Etat tchékoslovaque en tant qu'union à part entière de citoyens... Nous nous efforçons d'établir les contacts internationaux les plus vastes possibles, car nous devons rattraper rapidement notre retard; nous voulons participer positivement à ce mouvement. Nous pensons qu'il faut participer à la propagation des idées humanistes en Europe centrale et orientale, cultiver les principes de la libre pensée et aider ainsi à surmonter le danger de déséquilibre politique qui résulterait du sous-développement économique de cette région et du manque d'habitudes démocratiques.

Nous construisons notre union en tant qu'organisation ouverte et démocratique, n'appartenant à aucun parti ni à aucune idéologie antidogmatique et, dans une certaine mesure, anticléricale, comprenant des courants d'idées différents...

Parmi nos principes les plus importants figure la souveraineté de l'objet libre penseur, corrigée seulement par la tolérance et l'humanité. Nombre de nous sont des rationalistes critiques... Nous menons un dialogue ouvert avec tous ceux qui, comme nous, recherchent les stades les plus élevés de la liberté, de la vérité et du progrès. Pour qu'il y ait dans notre pays le plus grand nombre de ces gens qui ne soient pas influencés par une idéologie totalitaire, l'Union reven-

CATHEDRALE D'EVRY :

ENGAGER MAINTENANT

UNE CAMPAGNE
NATIONALE!

ment public de la cathédrale dans tout le pays;

La Cathédrale d'Evry, c'est l'Europe cléricalisée contre la République une, laïque et indivisible!

Au moment où Jean Paul II, premier pape de l'Opus Dei, se félicite de l'accord

"intervenu entre les pouvoirs publics et l'Eglise de France" sur l'affaire d'Evry, il faut comprendre que la porte sera largement ouverte sur tout le territoire pour que les collectivités publiques financent ouvertement Temples, Synagogues, Mosquées, Eglises. Les choses commencent d'ailleurs à s'amorcer.

Il faut donc une campagne nationale pour barrer la route à ce projet. Le congrès de la Libre Pensée est prêt à mener cette campagne. La procédure sera la suivante:

- collecter sur le texte d'un appel 150 à 200 signataires d'envergure nationale: artistes, syndicalistes, élus, responsables politiques, associatifs...
- lancer une large campagne à l'initiative des fédérations départementales,
- organiser une délégation auprès des ministères concernés.

Robert DUGUET.

TCHEKO...

dique l'indépendance totale de l'Etat et des écoles vis à vis de l'Eglise et des autres sujets dogmatiques...

L'Union des Libres Penseurs de Tchecoslovaquie saluent le mouvement mondial des libres penseurs et s'en réclame. Nous sommes très heureux de pouvoir le déclarer ici, dans son berceau.

Jan KOTLAN, président de la SVCS.
A Prague le 21 Août 1990.

RAPPORT
MARCHAND...

collectifs de caractère religieux...
-les Communes peuvent (sic!) subventionner directement les projets mixtes qui comportent à la fois un lieu de culte et d'autres locaux à usage divers (cultural, social, associatif etc...). Compte tenu des restrictions imposées aux associations culturelles par la loi de 1905, de tels projets ne peuvent être menés à bien que par des associations de la loi de 1901."

Et nos bons apôtres en concluront:

"ce n'est qu'en cas d'insuffisance persistante de l'effort de construction qu'il pourrait être envisagé temporairement de déroger à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en mettant en place un financement étatique direct."

Proposition N°39:

"Faciliter, dans toute la mesure du possible, l'accomplissement des pratiques et rites religieux prescrits par l'islam".

Il s'agit de faciliter les autorisations d'absence de fonctionnaires, d'organiser de manière hygiénique et rationnelle l'abattage rituel et enfin de faciliter l'aménagement des carrés musulmans dans les cimetières.

Dans l'affaire du foulard le gouvernement avait joué de manière malhonnête sur l'antiracisme naturel des gens de gauche, au passage Mr Jospin foulait au pied la laïcité de l'école. De la même manière il s'agit aujourd'hui, derrière le même bouclier de l'antiracisme d'engager les collectivités publiques à appliquer les dispositions "d'usage" permettant de violer la loi de 1905; s'il cela s'avérait insuffisant la question de l'abrogation directe de la loi de 1905 serait alors à l'ordre du jour.

M. AIT-MOUHOUD,
Instituteur républicain
(Hauts de Seine)